



## Propriétaire immobilière

Par **lilly38**, le **16/06/2016** à **16:46**

Bonjour,

Je suis en couple actuellement mais non mariée. famille recomposée. Quand je vivais seule avec mes filles, j'ai acheté un terrain et fait construire ma maison et h'ai contracté un prêt immobilier. Mon compagnon voudrait participer à l'entretien de la maison et me propose de renégocier le prêt ensemble. On prendrait donc un prêt immobilier à deux. Seulement, en cas de séparation, serais-je toujours propriétaire de ma maison ou devrais-je la vendre pour le rembourser ?

Merci de votre aide.

Par **Visiteur**, le **16/06/2016** à **22:17**

Bonsoir,

Renégocier un prêt est une bonne idée dans un contexte de taux si bas, mais à 2 co-emprunteurs au lieu d'un, je ne pense pas cela possible.

Si votre couple ne vous paraît suffisamment stable et durable et que vous n'avez pas envie de vous engager en ce sens il ne faut pas mettre cette maison en commun.

Si vous le faites néanmoins la meilleure solution est de lui en vendre une partie (il peut contracter son propre emprunt) et vous serez co-propriétaires.

Par **Lag0**, le **17/06/2016** à **06:49**

Bonjour,

Un principe en propriété, le titre prime la finance. Donc même si votre compagnon venait à financer une partie de cette maison, elle n'appartient qu'à vous. Pour que votre compagnon soit propriétaire d'une partie, il faudrait que vous lui fassiez donation de parts ou que vous les lui vendiez.

Mais attention, s'il finance une partie de la maison sans être propriétaire et que vous veniez à vous séparer, il pourrait saisir la justice pour obtenir un dédommagement.